

DELIBERATION N° 45

Demande de subvention auprès de la Région Normandie - Samedis du quai

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Sabine Audigou

La Ville de Dieppe met en place depuis 2015 une programmation d'arts de la rue intitulée "les samedis du quai". Cette manifestation peut être soutenue par la Région Normandie.

Dans le cadre des "samedis du quai", 10 compagnies iront à la rencontre des publics les samedis 16, 23 et 30 juillet 2016, selon le programme ci-dessous :

Samedi 16 juillet 2016 14h30-19h	Wap Doo Wap Cie Midi 12	Musique et théâtre
	Triskel Cie Cirque Fusion	Cirque
	Contact Cie du Deuxième	Théâtre de rue/burlesque
Samedi 23 juillet 2016 14h30-19h	La famille Ouroubono Cie les grandes personnes	Parades et marionnettes
	Garçons SVP	Chansons A Cappella
	Octuor de violoncelles	Musique
	Concert'eau en do nageur Cie Aquacoustique	Musique "eau"
Samedi 30 juillet 2016 14h30-19h	La fanfaronne de Grabugge Cie Grabugge et Cie	Fanfare
	Les Horsemen	Théâtre de rue/burlesque
	Senza Suspensione Cie Circoltura	Cirque de rue

Le budget des "samedis du quai" est évalué à 31 280, 60 €.

Cette manifestation sera parrainée par certains commerçants du quai Henri IV. Le montant de ce parrainage est estimé à ce jour à 2 800 €.

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant :

- la possibilité de solliciter la Région Normandie pour les « samedis du quai »,
- l'avis formulé par la commission n°2 en date du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région Normandie, pour la manifestation des « samedis du quai ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en
application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire